

## COMPLÉMENTAIRES

# Offre de service : l'hôpital, une opportunité pour les Ocam ?

**La standardisation des garanties doit pousser les Ocam à proposer de nouvelles offres de service, ont expliqué les experts de Prospectives Santé, lors d'une rencontre organisée le 11 juillet.**

**B**ien que financés à 91,4 % par l'assurance maladie, les séjours hospitaliers sont également pris en charge par les organismes complémentaires d'assurance maladie (Ocam). Depuis 2006, leur part a progressé pour atteindre 5,6 % en 2016, contre 4,4 % dix ans plus tôt. « Avec la réforme du 100 % santé, oubliez les lunettes et les audioprothèses, le champ hospitalier est à investir. Vous pouvez faire la différence sur les offres de service à proposer à vos adhérents », conseille **Josette Guéniau**, consultante experte en complémentaire santé (JGSC). « Une hospitalisation est toujours un événement important et stressant, c'est une occasion de faire valoir sa valeur ajoutée auprès de l'assuré », insiste-t-elle. Le think tank Prospectives Santé suggère donc aux Ocam de s'orienter vers de nouveaux services, en lien avec l'information ou l'accompagnement. Les Français seraient intéressés, confirme une étude la Haute Autorité de santé publiée en 2017. En effet, ces derniers regrettent la faiblesse de l'organisation lors d'une sortie d'hospitalisation et le manque d'informations.

Certains l'ont déjà compris, à l'instar de la plateforme de services d'accompagnement médical et médico-social Simplifions Services, créée en 2017. Sa vocation est de « répondre aux difficultés quotidiennes rencontrées lors de la sortie d'hospitalisation et du maintien à domicile », explique **Denis**

**Campagna**, son directeur délégué, transfuge de l'Ocirp. Ce service permettrait aux Ocam de réaliser des économies. En sortie d'hospitalisation, cette solution peut éviter le passage par un établissement de convalescence grâce à la mise en place d'une structure à domicile, avec à la clé une réduction de 21 % des remboursements de frais de SSR pour les Ocam.

## VERS UN CONVENTIONNEMENT

**Carte blanche** a ouvert un chantier de conventionnement hospitalier qualitatif. L'évaluation de l'impact économique pour les assurés et les assureurs est prévue fin 2018.

De son côté, le réseau de soins **Carte blanche** a décidé d'enrichir son service d'accompagnement dans le monde hospitalier. La société de services en santé avait lancé une première version de Guidhospi en 2008 (*PSI n° 650*). Ce guide des établissements de santé permet d'effectuer des recherches selon une spécialité, un acte chirurgical ou une pathologie. « Pour répondre aux attentes plus complexes de nos clients, nous avons décidé d'enrichir Guidhospi avec des sources de données d'évaluation plus qualitatives », explique **Jean-François Tripodi**, directeur général de **Carte blanche**. Chaque structure est évaluée selon la pathologie et la tranche d'âge et obtient une note selon les critères renseignés. L'assuré peut aussi y trouver la durée moyenne de séjour, le taux de chirurgie ambulatoire et de réhospitalisation ainsi que le taux d'attractivité de l'établissement.